

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 V158** Vœu relatif au projet de création d'une résidence sociale pour femmes victimes de violences dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la réalité des violences faites aux femmes reste trop importante avec 225 000 victimes déclarées en France en 2016 et 123 femmes décédées sous les coups de leur partenaire ;

Considérant qu'environ 4000 victimes ont porté plainte dans les commissariats parisiens ;

Considérant que 4 victimes sur 5 ne portent pas plainte ;

Considérant que le partenariat entre l'État, les associations et la Ville de Paris permet de construire une réponse globale à la situation des femmes victimes, tant en situation d'urgence que sur le long terme ;

Considérant que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a intégré à son Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement une fiche action dédiée à la coordination de ce réseau d'acteurs ;

Considérant la grille de cotation parisienne qui prend en compte la situation des femmes victimes de violences dans l'attribution de logements sociaux ;

Considérant que l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales doit permettre de sécuriser les victimes en assurant à la fois la rapidité de la prise en charge et la confidentialité du lieu de mise à l'abri ;

Considérant le projet porté par Toit et Joie avec l'Association Aurore de créer, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, un établissement pour femmes victimes de violences intégrant une résidence sociale et un centre d'hébergement d'urgence ;

Considérant la décision de la Région Ile-de-France de ne pas participer au financement de résidences sociales dédiées à un public spécifique ;

Considérant que les aides à l'investissement de la Région Ile-de-France à destination des centres d'hébergement dédiés aux femmes sont limitées aux projets accueillant des femmes avec enfants ;

Considérant le courrier de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement à la Présidente de la Région Ile-de-France ;

Considérant les courriers d'interpellation adressés par les Adjointes à la Maire de Paris et la Maire du 12<sup>e</sup> à la Secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes et au Ministre de la cohésion des territoires attirant leur attention sur l'urgence du financement de ce projet ;

Considérant le blocage actuel du projet par défaut de financements ;

Ainsi, sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés,

émet le vœu :

- Que l'État et la Région Ile-de-France acceptent de s'engager dans la réalisation de ce projet innovant, en le soutenant financièrement au niveau attendu par les porteurs du projet.